Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-17-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

COMMUNE DE VIC-EN-BIGORRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

I. Généralités

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées durant l'année 2024. Il est en concordance avec le compte de gestion établit par le comptable public, qui est approuvé par le Conseil municipal avant l'approbation du compte administratif. Le compte administratif 2024 a été voté le 31 mars 2025 par le Conseil Municipal. Pour rappel, le budget primitif 2024 a été approuvé le 03 avril 2024 et il avait été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré l'inflation
- de poursuivre et terminer les investissements amorcés l'année précédente
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget communal se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux loyers, aux coupes de bois, à diverses subventions de fonctionnement. Il faut noter que les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ordures ménagères...) le sont sur le territoire de la commune par la Communauté de Communes Adour-Madiran et pas par la commune.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 4 328 666,23 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments communaux, des terrains communaux, de la voirie, des bois et forêts, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les indemnités des élus, la contribution au service départemental d'incendie et de secours, les intérêts des emprunts à payer, ...

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 3 742 311,98 €.

Sur l'exercice, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2023 reporté en fonctionnement (R002), la commune a dégagé un excédent de 586 354,25 €. En rajoutant l'excédent de 2023, le résultat à affecter sur 2025 est de 1 977 021,25 €.

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement, y compris le résultat reporté des années précédentes, et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses dépenses d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Publié le : 02/04/2025 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27111

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-17-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

b) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES	MONTANT CA	RECETTES	MONTANT CA
Dépenses courantes Chapitre 011	1 094 881,68	Recettes des services Chapitre 70	228 321,90
Dépenses de personnel Chapitre 012	1 562 906,46	Impôts et taxes Chapitre 73	2 175 348,93
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	711 541,44	Dotations et participations Chapitre 74	1 660 806,10
Dépenses financières Chapitre 66	36 647,14	Autres recettes de gestion courante Chapitre 75	192 253,99
Dépenses exceptionnelles Chapitre 67	260,08	Recettes financières Chapitre 76	14,16
Autres dépenses Chapitre 68	40 342,00	Recettes et exceptionnelles Chapitres 77 - 78	8 959,00
Fiscalité reversée Chapitre 014	62 980,36	Recettes en atténuation Chapitre 013	6 062,54
Total dépenses réelles	**3 509 559,16**	**Total recettes réelles**	**4 271 766,62**
Charges (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	232 752,82	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	56 899,61
TOTAL GENERAL	**3 742 311,98**	**TOTAL GENERAL**	**4 328 666,23**

En faisant un rapprochement avec le CA 2023, il apparaît que les dépenses à caractère général augmentent (+10,8 %). Cette augmentation est notamment constatée sur les dépenses de gaz, l'assurance multirisque et la contribution au SDIS. Les dépenses de personnel sont également en hausse (+1,9 %), représentant en 2024, 44,5 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. Les intérêts de la dette sont en baisse (-16,52 %).

c) La fiscalité

Lors du vote du BP 2024, un maintien des taux des impôts locaux avait été décidé.

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti : 41,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,28 %
- Taxe d'habitation : 9.24 %

Concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : néant. La CFE est perçue par la communauté de Communes Adour Madiran et pas par la commune.

Le produit de la fiscalité locale 2024 s'est élevé à 1 846 083 €.

d) Les dotations de l'Etat

Le montant des dotations perçues en 2024 est de 1 403 359 € (contre 1 372 136 € en 2023) ; soit une augmentation de 2,28 % par rapport à 2023.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la collectivité regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou le Fonds de compensation de la TVA, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un bâtiment, ...), et l'emprunt.

Publié le : 02/04/2025 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27111

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-17-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT CA	RECETTES	MONTANT CA
Remboursement d'emprunts Chapitre 16	413 788,42	Dotations, fonds divers Chapitre 10	326 280,07
Opérations d'équipements	1 339 568,97	Subventions Chapitre 13	308 111,62
Subventions d'équipement versées	3 788,00	Divers (chapitre 20)	2 293,20
Ecritures d'ordre entre sections Chapitre 040	56 899,61	Ecritures d'ordre entre section Chapitre 040	232 752,82
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section Chapitre 041	12 571,90	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section Chapitre 041	12 571,90
TOTAL GENERAL	**1 826 616,90**	**TOTAL GENERAL**	**882 009,61**

Les restes à réaliser s'élèvent à 1 014 285,92 € en dépenses et à 689 989,14 € en recettes. Ces restes à réaliser sont des engagements pris sur 2024 (marchés en cours pour les dépenses ; subventions notifiées, inscrites au BP et non encaissées, pour les recettes). Le déficit constaté entre les recettes et les dépenses est compensé par l'excédent de la section de fonctionnement et les excédents des exercices antérieurs.

c) Les réalisations de l'année 2024 sont les suivantes :

OPERATIONS	MONTANT REALISES 2024	RAR 2024
Travaux bâtiments communaux	495 018 €	702 210 €
Aménagements de voirie	672 761 €	276 946 €
Eclairage public et réseaux	28 250 €	
Travaux forestiers	29 140 €	
Acquisitions immobilières	8 990 €	
Cimetière	19 500 €	34 374 €
Matériels et équipements	69 062 €	757 €
Parc Naturel Urbain	16 848 €	

d) Les subventions d'investissements encaissées sur l'exercice sont :

FINANCEUR	MONTANT PERÇU	TRAVAUX CONCERNES
ETAT	54 565 €	Réhabilitation terrains tennis, travaux renaturation des villes, rénovation bâtiments communaux et restructuration canal
REGION	42 500 €	Réhabilitation terrains tennis et rénovation énergétique gymnase Herray
DEPARTEMENT	17 959 €	Rénovation énergétique gymnase Herray
AUTRES	193 087 €	Travaux de signalisation et toiture école maternelle

IV. Les épargnes

L'épargne brute est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette.

L'épargne nette représente l'autofinancement disponible, une fois le remboursement du capital d'emprunts réalisés.

EPARGNE	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE BRUTE	566 384	395 174	490 608	1 052 626	754 047
EPARGNE NETTE	236 207	-50 834	-59 656	571 222	340 259

En 2021, l'épargne brute se dégrade à cause de dépenses de fonctionnement inattendues, notamment 200 000 € de dépenses d'entretien et de réparation de voirie. Le remboursement des échéances d'emprunts, notamment l'emprunt de 3.3M contracté en 2021 engendre une baisse de l'épargne nette en 2021 et 2022.

L'exercice 2023 connait une hausse des épargnes grâce à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement combinée à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement. En 2024, le niveau des épargnes baisse mais reste positif.

Publié le : 02/04/2025 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27111

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-17-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

V. L'endettement

CAPITAL DU AU 01/01/2024	NOUVEAUX EMPRUNTS 2024	ANNUITES 2024	INTERETS VERSES	CAPITAL REMBOURSE	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2024
4 051 567 €	0 €	451 466 €	37 678 €	413 788 €	3 637 779 €

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt contracté en 2024, l'endettement est donc en baisse en 2024.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

RATIO	2020	2021	2022	2023	2024
Capacité désendettement	3,7 ans	12,9 ans	9,2 ans	3,8 ans	4,8 ans

Le ratio de capacité de désendettement augmente légèrement en 2024 compte tenu de la baisse du niveau de l'épargne.

VI. Le personnel

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 31 décembre 2024 (en équivalent temps plein) :

FILIERE	EFFECTIFS AGENTS TITULAIRES	EFFECTIFS AGENTS NON TITULAIRES	EFFECTIF TOTAL
Administrative	9	5	14
Technique	13,83	4,91	18,74
Animation	0,86		0,86
Police	1		1
Emplois fonctionnels	1		1
TOTAL	**25,69**	**9,91**	**35,60**

VII. Les budgets annexes

a) Service de l'eau potable et de l'assainissement

La gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement a été déléguée au concessionnaire SAUR. La gestion de ces services par le concessionnaire inclut l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations, la réalisation des travaux mis à sa charge ainsi que les relations avec les usagers des services.

Les travaux de renouvellement, d'extension, de mise en conformité ou encore de renforcement des réseaux restent à la charge de la collectivité.

La collectivité conserve le contrôle du service concédé et doit obtenir du concessionnaire tout renseignement nécessaire à l'exercice de ses droits et obligations.

- Service eau potable

Les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe eau potable sont les suivants :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	9 333€	Recettes de fonctionnement	68 694€
Dépenses d'investissement	33 453€	Recettes d'investissement	9 332€
TOTAL	**42 786 €**	**TOTAL**	**78 026 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eau potable reversée par la SAUR.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de réhabilitation des canalisations d'eau potable.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues et des dotations aux amortissements.

Publié le : 02/04/2025 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27111

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20250331-DEL-202503-17-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

- **Service assainissement**

Les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe assainissement sont les suivants :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	23 005 €	Recettes de fonctionnement	51 959 €
Dépenses d'investissement	1 415 597 €	Recettes d'investissement	1 078 597 €
TOTAL	**1 438 602 €**	**TOTAL**	**1 130 556 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts et aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la surtaxe eaux usées reversée par la SAUR.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction de la nouvelle station d'épuration et au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues et des dotations aux amortissements.

Le déficit constaté entre les recettes et les dépenses est compensé par l'excédent de la section de fonctionnement et les excédents des exercices antérieurs.

b) Gestion des projets d'aménagements fonciers

Le budget annexe pour la gestion des projets d'aménagements fonciers a été créé en 2021 afin de suivre de manière précise la situation financière des différents projets, notamment celui du Quartier Séniors.

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	135 683 €	Recettes de fonctionnement	143 371 €
Dépenses d'investissement	1 805 618 €	Recettes d'investissement	2 193 722 €
TOTAL	**1 941 301 €**	**TOTAL**	**2 337 093 €**

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de la salle commune du Quartier Séniors, aux honoraires de l'agence locative adaptée, aux animations proposées aux habitants du quartier et au remboursement des intérêts d'emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent des loyers perçus et de l'aide du Département au titre de l'AVP (aide à la vie partagée pour les personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif).

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux de construction du Quartier Séniors, à l'acquisition de parcelles secteur Ramasse et au remboursement du capital de la dette.

Les recettes d'investissement proviennent des subventions d'équipement perçues et du recours à l'emprunt.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L. 2121-26, L. 3121-17, L. 4132-16, L.5211-46, L. 5421-5, L. 5621-9 et L. 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Vic en Bigorre,
Le 1er avril 2025
Le Maire,
Clément MENET



Publié le : 02/04/2025 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27111

Publié le : 02/04/2025 16:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.intramuros.org/vicenbigorre/documents_administratifs/27111